SARL YOLIKS
28 Avenue de Bordeaux – 33560 CARBON – BLANC
SIRET : 518 219 563 00039 – NAF : 7022Z
TVA Intracommunautaire : FR28518219563

TARIF
MISE A DISPOSITION

Désignation	1 réservation HT(1)	6 réservations HT(1)	12 réservations HT(1)
Salle de réunion 10/12 personnes +1 ou 2 intervenants(*)			
➢ à la journée (7h)	165,00€	155,00 €	150,00 €
➢ à la ½ journée (4h)	95,50 €	93,00 €	92,00 €
➢ à l'heure	29,50 €	27,50 €	25,00 €
Désignation	**1 réservation HT(1)**	**6 réservations HT(1)**	**12 réservations HT(1)**
Bureau (**)			
➢ à la journée (7h)	69,50 €	66,50 €	65,50 €
➢ à la ½ journée (4h)	58,50 €	55,50 €	50.50 €
➢ à l'heure	17,50 €	16,00 €	15,00 €

(*) Equipement salle de réunion : connexion internet – écran de projection, 2 tableaux en liège et e tableau effaçable, Inclus boisson eau – thé – café – jus d'orange. Possibilité de disposer d'un vidéo projecteur avec supplément et de plateau repas, nous consulter. Accueil personnalisé de vos visiteurs.
(**) Equipement bureau : un bureau privé - connexion internet sécurisée, mise à disposition d'une ligne téléphonique – imprimante, un accueil personnalisé pour vos visiteurs, pause-café.
(1) TVA applicable de 20%

Conditions :

- Pas de jour fixe imposé.
- Délai de prévenance pour l'utilisation des locaux : un délai maximum de 8 jours est demandé pour organiser le planning des mises à disposition.
- Lors de la demande, l'utilisateur devra adresser par mail la fiche de demande, sans cette fiche nous ne pourrons valider la mise à disposition.
- L'utilisateur devra transmettre un document de son assurance attestant qu'il a bien souscrit une assurance RC dans le cadre de son activité, et que cette dernière couvre l'ensemble des dommages matériels/personnes/locaux, qu'il pourrait occasionner ainsi que son personnel, et tous les participants aux formations/réunions qu'il organise dans des locaux extérieurs à son entreprise. Attestation à fournir lors de la première utilisation, dans le cas des formules fidélité, l'utilisateur ne devra fournir une nouvelle attestation qu'en cas de changement.
- Salle de réunion : l'utilisateur devra fournir la liste des participants au plus tard le jour de l'utilisation des locaux.
- Mise à disposition de bureau : conditions de paiement, l'acompte de 30% devra nous parvenir par retour 48 heures après l'envoi de notre mail de validation par chèque ou virement sur notre compte bancaire - RIB :

Code guichet	Code banque	N°Compte	Clé	DEV	Domiciliation
10057	19097	00068317401	96	EUR	CIC MERIGNAC ST AUGUSTIN

- La durée d'une utilisation pour une journée est de 7h, une ½ journée de 4h, il sera procédé à un émargement à l'arrivée et à la sortie du local, les dépassements sur la durée d'utilisation, feront l'objet d'une facturation au prorata de l'option choisie.

FIDELITÉ ET PARRAINAGE

Fidélité :

6 ou 12 réservations – 1 réservations offerte pour la même catégorie et la même durée ou proratisation de la durée

Parrainage :

3 parrainages signés 15% de réduction sur vos prestations

SARL YOLIKS
28 Avenue de Bordeaux – 33560 CARBON – BLANC
SIRET : 518 219 563 00039 – NAF : 7022Z
TVA Intracommunautaire : FR28518219563

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS de la SARL YOLIKS
MISE A DISPOSITION DE BUREAUX ET D'UNE SALLE DE REUNION

Le présent, désigné ci-après, le contrat est un contrat de prestation de service de mise à disposition d'espaces d'accueil, de travail. Ce contrat ne constitue aucune, un bail emphytéotique, un intérêt locatif ni ne confère aucun droit de propriété en faveur du client sur le ou les espaces.

Art.1 Application des conditions

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la mise à disposition de bureaux et d'une salle de réunion d'une capacité de 10/12 personnes et 2 intervenants, équipés, situés 28 avenue de Bordeaux – 33560 CARBON BLANC. Elles sont adressées aux clients, également désigné « organisateur » ci-après, en même temps que la grille tarifaire et le devis pour lui permettre d'effectuer sa réservation.

Toute réservation implique donc de la part du client l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions.

Art .2 : Nature des prestations

Les bureaux et la salle de réunion mis à disposition sont ouverts à la réception de client, l'organisation de réunions, formations et autres événements à caractère professionnel ou associatif, à l'exclusion d'événements organisés par des particuliers. La nature de la manifestation devra être conforme à celle figurant dans les demandes et confirmations de réservations.

Sont exclues toutes manifestations à caractère politique, religieux ou militant ainsi que celles susceptibles de provoquer controverses ou troubles publics.

Les réunions publiques avec convocation par voie d'affichage ou de presse sont interdites. Aucune prestation, quelle que soit son type, ne pourra être effectuée dans l'enceinte de « YOLIKS » sans l'accord préalablement signé de la gérante.

Aucun jour fixe n'est imposé pour les demandes de mise à disposition dans le cadre des demandes fidélités.

Art.3 : Délai de prévenance

Pour l'utilisation des locaux, **un** délai maximum de 8 jours est demandé pour organiser le planning des mises à disposition.

Art .4 : Durée des manifestations et dépassement horaires

La durée de la manifestation doit se conformer aux horaires convenus au moment de la réservation et sauf dérogation expresse préalable, la prise de possession et la libération des espaces (bureaux, salle de réunion) devront intervenir dans le créneau horaire convenu lors de la réservation.

Une feuille d'émargement sera signée en entrée et en sortie des locaux par le client ou son intervenant.

Les dépassements horaires feront l'objet d'un recalcule du devis initial sur la base de tarifs applicables à la formule choisie. Ces dépassements doivent faire l'objet d'une demande formulée avant la fin de la mise à disposition et ne sont accordables qu'en fonction des disponibilités. Sans accord préalable signé par la gérante de la SARL YOLIKS, le client ou son intervenant devront libérer les lieux à l'heure convenue.

Art .5 : Horaires et jours d'ouverture

Les locaux de la SARL YOLIKS sont ouverts :

	MATIN	APRES - MIDI			
Lundi	8 H 00 – 13 H 00	14 H 00 – 19 H 00	Jeudi	8 H 00 – 13 H 00	14 H 00 – 18 H 00
Mardi	8 H 00 – 13 H 00	14 H 00 – 19 H 00	Vendredi	8 H 00 – 12 H 00	14 H 00 – 18 H 00
Mercredi	8 H 00 – 12 H 00	14 H 00 – 19 H 00	Samedi	Nous consulter	
Dimanche					

Les prestations sont accessibles à l'heure (le tarif s'applique sur les 2 premières heures à partir de la 3ième heure c'est le tarif de ½ journée qui s'appliquera), la ½ journée ainsi qu'à la journée. Au-delà, nous consulter. Les horaires de la demi-journée ou de la journée correspondent à une utilisation de 4 heures ou 7 heures, selon la formule choisie, compris dans les créneaux d'ouverture des locaux de YOLIKS indiqués ci-dessus.

Art .6 : Détail des prestations

Salle de réunion : La mise à disposition comprend du thé – café – jus d'orange ainsi qu'une bouteille d'eau minérale de 25 cl par personnes à la ½ journée, 2 bouteilles pour une location à la journée.

Fourniture ***:*** connexion internet sécurisé – écran de projection, 2 tableaux en liège et e tableau effaçable, un accueil personnalisé pour vos visiteurs.
Sur option : vidéo projecteur avec supplément et de plateau repas
Bureaux : La mise à disposition comprend une pause-café/thé
Fourniture : un bureau privé – une connexion internet sécurisée, mise à disposition d'une ligne téléphonique – imprimante, un accueil personnalisé pour vos visiteurs.
Parking : Accès à cinq places de parking dont une handicapés (en cours de réalisation), à un parking vélos /motos à l'intérieur de l'enceinte de la SARL YOLIKS, un espace engazonné sur l'arrière.

Art.7 : Restauration

La SARL YOLIKS n'assure en propre aucune prestation de restauration. Une solution de plateau repas vous est proposée en partenariat avec des traiteurs locaux. La SARL YOLIKS assume néanmoins la gestion de votre commande, sa livraison ainsi que sa facturation selon tarifs communiqués. La SARL YOLIKS décline toute responsabilité en cas de réclamations découlant de la fourniture de plateaux repas, la garantie prestataire s'appliquant.

Art.8 : Tarification et mode de règlement

Les prix indiqués sont exprimés en euro hors taxes.
Les modes de règlement admis sont le virement contre facture sur notre RIB :

Code guichet	Code banque	N°Compte	Clé	DEV	Domiciliation
10057	19097	00068317401	96	EUR	CIC MERIGNAC ST AUGUSTIN

Le total TTC doit être payés au moment de la confirmation écrite afin de réserver votre créneau. Les factures sont payables a réception et exigibles à 30 jours date de facturation. Au-delà, une pénalité de 5% du total hors taxes de la facture sera appliquée.

Art.9 : Réservations & Remboursements

Pour les réservations, l'utilisateur devra adresser par mail la fiche de demande sans cette fiche nous ne pourrons établir un devis correspondant au souhait du client.
Le besoin recueilli est formalisé sur un devis adressé au client accompagné des présentes conditions générales de vente. Le client retourne un exemplaire du devis à la SARL YOLIKS signé identifiant clairement le demandeur accompagné de l'avis de virement du montant indiqué sur le devis.
L'utilisateur devra fournir la liste des participants au plus tard le jour de l'utilisation des locaux.
Les réservations comme les annulations ou changements dans le nombre de participants doivent après échange oral, être confirmées par écrit et indiquer le nombre de participants. Fax et e - mails sont acceptés. Le demandeur doit toujours être clairement et nominativement identifié. Les réservations sont considérées comme effectives dès lors que le virement indiqué sur le devis est versé. En cas d'annulation après versement, ce montant est remboursé pour moitié jusqu'à 3 jours de la date louée. Le montant total reste acquis pour toute annulation inférieure à 3 jours. En cas de report de l'événement à moins de 30 jours ouvrés un report est possible sur la partie restituable en déduction de la facture finale. Au-delà de ce délai le cas est traité comme une annulation.

Art.10 : Incapacité de la SARL YOLIKS

En cas de renonciation du fait de la SARL YOLIKS, lié à des impossibilités techniques ou en cas de force majeure, l'indemnisation ne pourra être supérieure aux sommes versées.

Art.11 : Publicité et communication

Sauf avis contraire de l'organisateur, la SARL YOLIKS se réserve le droit, à titre de référence et d'exemple dans l'ensemble de ses communications écrites ou visuelles, de citer le nom (dénomination sociale) des sociétés organisatrices contractantes, et d'utiliser les images (photos et vidéo) prises avant, pendant et après les événements organisés dans ses locaux.

Art.12 : Capacité

La capacité maximale :

- pour la salle de réunion est de 14 personnes assises et intervenants
- pour les bureaux 2 ou 3 personnes

ne doit pas être dépassée pour motif de sécurité

Art.13 : Assurances – Responsabilités

L'organisateur est responsable de tous les dommages matériels et corporels que lui-même ou ses invités pourraient causer à l'occasion de la manifestation.

L'organisateur devra couvrir les risques qui pourraient découler de l'événement auprès de son assureur, à en assumer la responsabilité et le contrôle. L'organisateur devra également fournir à la SARL YOLIKS une attestation son assureur pour la couverture de l'événement. La SARL YOLIKS décline toute responsabilité en cas de détérioration de véhicule lors des manœuvres pour entrer, sortir ou évoluer sur le site, l'assurance du conducteur s'appliquant. En cas de dépôt de matériels avant ou après une location, ceux–ci restent sous la responsabilité de l'organisateur. Nous consulter au préalable pour les conditions et capacités de stockage. Dans tous les cas et sauf accord spécifique, le déposant se verra appliquer une obligation de retrait des marchandises dans les 2 jours calendaires suivant le dépôt. Les marchandises non retirées dans ce délai sont susceptibles d'être détruites avec facturation des frais de mise au rebut.

Art.14 : Conditions d'utilisation - restitution

La salle et ses abords mis à disposition devront être restitués dans un état standard d'utilisation. En cas de salissures disproportionnées, la SARL YOLIKS se réserve le droit de facturer des frais de nettoyage. En cas de dégradations commises par l'organisateur ou ses invités, les réparations seront évaluées par procès-verbal et seront suivies d'une indemnisation par l'organisateur, sans délai de recours aux assurances.

Art.15 : Acceptation

L'acceptation des conditions de mise à disposition est liée à la signature du devis retourné à la SARL YOLIKS

Art.16 : Clause attributive de juridiction

Toute contestation relative aux présentes prestations relève de la seule compétence des tribunaux du lieu de situation de la SAR YOLIKS.

Art.17 : Informatique et libertés

Les informations recueillies par mail via le formulaire de contact font l'objet d'un traitement informatique destiné à la prise de rendez-vous et à l'établissement d'un devis. Le destinataire des données est la SARL YOLIKS – 28 Avenue de Bordeaux – 33560 CARBON - BLANC.

Conformément aux articles 13 et 14 du Règlement (UE) général sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et l'article 32 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifie en 2004, le directeur de publication de ce site vous informe que :

- le responsable du fichier TAURAND Sandrine dont les coordonnées sont précisées ci-dessus. La finalité du traitement de ces données est la prise de rendez-vous et/ou l'établissement d'un devis ;
- les données relatives au contrat seront conservées pendant un délai de 5 ans à compter de la fin de l'exécution dudit contrat. Par exception, les données relatives au contrat seront conservées pendant un délai de 5 ans à compter de la fin de l'exécution dudit contrat. Par exception, les données relatives à la facturation seront conservées pendant 10 ans.
- vous bénéficiez des droits suivants en adressant votre demande au responsable du traitement, TAURAND Sandrine, par mail : yoliks@bbox.fr ou par voie postale : 28 avenue de Bordeaux – 33560 CARBON – BLANC, en joignant une copie d'un titre d'identité en cours de validité :
    - Droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données personnelles ;
    - Droit de demander une limitation du traitement de vos données personnelles ;
    - Droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles ;
    - Droit à la portabilité de vos données ;
    - Droit au retrait de votre consentement au traitement de vos données personnelles ;

Vous pouvez introduire cette réclamation auprès de la CNIL si vous estimez que la protection de vos données personnelles n'a pas été assurée par le responsable du traitement.

Pour l'exercer ils peuvent s'adresser par courrier postal à :

SARL YOLIKS – 28 Avenue de Bordeaux – 33560 CARBON – BLANC